

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 25 MARS 2019

Objet : **PROJET DE CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUGEY SUD POUR LE SUIVI DES JEUNES ENTREPRISES DE LA PEPINIERE DE L'ACTIPOLE**

Membres élus présents : MM BAILLY - MME BERTILLOT - MM. BERTOLOTTI - BORTOT - BUGAUD - DUMAS - FONTENAT - FRATTA - GALLET - GINOT - JOUSSEAU - LUGAND - MONNET - MME NALLET - MM. PENON - PRADEL - VERNE

Intervention de Frédéric Bortot, Vice-président Secrétaire

La CCI a été sollicitée par la Communauté de Communes Bugey Sud pour une convention pour le suivi des jeunes entreprises de la pépinière de l'ACTIPOLE.

Il s'agit d'une prestation d'accompagnement des jeunes créateurs "pépins" installés à l'Actipole Bugey Sud à Virignin, un pôle entrepreneurial comprenant une pépinière (3 ateliers et 10 bureaux) et un hôtel d'entreprises. La même demande a été faite à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Ain.

La proposition de notre Compagnie, qui dispose déjà des services dédiés à ces diverses actions d'accompagnement ante et post création, consiste en une prestation de suivi, articulée en deux temps : 1 rendez-vous trimestriel la 1^{ère} année soit 4 rendez-vous par an pour une entreprise de la pépinière, puis 1 rendez-vous par semestre en 2^e année et 3^e année.

Chaque rendez-vous, y compris, préparation, restitution et déplacement, est au tarif de 520 € TTC. Pour initialiser ce nouveau partenariat et lancer le dispositif, nous proposons une prise en charge de ce coût, pour les 2 premières années, par la CCI à hauteur de 50%. Ainsi, le coût est de 260 € TTC par rendez-vous pour 2019 et 2020.

Considérant l'intérêt d'accompagner les pépins de l'ACTIPOLE Bugey Sud, il vous est donc demandé de bien vouloir autoriser le Président à signer cette Convention pour le suivi des jeunes entreprises de la pépinière de l'ACTIPOLE dans les conditions exposées.

L'Assemblée, vu l'exposé de Frédéric Bortot, Vice-Président Secrétaire, autorise le Président à signer cette convention pour le suivi des jeunes entreprises de la pépinière de l'Actipôle dans les conditions exposées ci-dessus.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	32
- Nombre de Membres présents	17
- Nombre de voix pour	17
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT
Vice-président Secrétaire



Patrice FONTENAT
Président

